

Cumul Interim puis cdd delai de carence

Par Miadji, le 15/02/2016 à 11:54

Bonjour, apres 6 mois d'intérim(avec des contrats d'une semaine) l'entreprise utilisatrice m'a engagé en cdd de 6 mois, puis j'ai signé un avenant de 1 ans sans delai de carence entre l'intérim et le cdd. Est-ce légal ? Je précise que dans les 2 cas(interim et cdd) il s'agissait du meme motif à savoir accroissement temporaire de l'activité. Merci d'avance pour vos réponses

Par P.M., le 15/02/2016 à 13:53

Bonjour,

C'est illégal suivant l'<u>art. L1251-36 du Code du Travail</u> et cela pourrait donner lieu à une requalification en CDI...

Par Miadji, le 15/02/2016 à 14:27

Merci infiniment P.M.